Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 646/2007 DE LA COMMISSION

du 12 juin 2007

portant application du règlement (CE) nº 2160/2003 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la fixation d'un objectif communautaire pour la réduction de la prévalence de *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium chez les poulets de chair, et abrogeant le règlement (CE) nº 1091/2005

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 151 du 13.6.2007, p. 21)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 200/2012 de la Commission du 8 mars 2012	L 71	31	9.3.2012

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2007R0646:20080701:FR:PDF